



DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE FORMATION P4 PLONGEUR ISO 24 801-3 / DIVE LEADER

Les titulaires d'une qualification répondant aux exigences de la norme ISO 24 801-3 / Dive Leader, obtenue lors d'une formation pleine et entière (sans équivalence ou dispositif similaire), peuvent demander un allègement de formation afin d'obtenir le brevet FSGT de plongeur de niveau 4 (Guide de palanquée).

Afin d'examiner la demande, il pourra être demandé au requérant de fournir tous documents officiels permettant d'apprécier le contenu détaillé du cursus, des conditions d'évaluation et de certification de la formation normée ISO suivie.

Toute demande s'effectue par le formulaire ci-dessous qui doit être renseigné et envoyé à :
equivalence@plongee.fsgt.org

La demande d'allègement de formation doit en outre être obligatoirement signée **par le président de son club, qui valide ainsi une réelle implication au sein de l'association affiliée à la FSGT de la part du candidat.**

La décision de la commission Formation/Équivalence est rendue par mail au demandeur et président de son club. Il appartient ensuite au candidat de s'inscrire sur un stage fédéral et de transmettre la décision de la commission au président du jury.

Dans le cadre du présent dispositif et après examen de la demande, les candidats pourront être dispensés du prérequis suivant afin de s'inscrire à un stage fédéral FSGT :

- PA 40m FSGT.

Les candidats devront cependant répondre à l'ensemble des autres prérequis du manuel du moniteur FSGT et ils devront en outre parfaitement maîtriser les compétences pratiques et théoriques 8, 9, 11 et 12 de la PA40.

CERTIFICATION

Selon ce dispositif, le brevet de plongeur niveau 4 (Guide de Palanquée) ne pourra être décerné qu'à l'issue de la participation à un stage national FSGT durant lequel le candidat aura validé l'ensemble des compétences et épreuves au même titre que tous les autres candidats.



DEMANDE ALLÈGEMENT FORMATION P4

Plongeur ISO 24 801-3 / Dive Leader

Je soussigné,

Nom : Prénom :

: :

N° de Licence FSGT : Club :

Adresse :

Nom du président : du président :

Titulaire de la qualification depuis le certifie répondre aux prérequis demandés et sollicite la Commission Equivalence de la FSGT pour des allègements de formation en vue de l'obtention du brevet de Plongeur niveau 4 FSGT.

Afin que la commission puisse prendre la décision la plus adaptée, je m'engage à fournir, conjointement à cette demande, la liste des plongées d'encadrement que j'ai menées dans les 2 dernières années.

Date :

Signature du demandeur :

Signature du président du club :

DÉCISION DE LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

Le candidat est dispensé du prérequis suivant :

PA 40m FSGT <input type="checkbox"/>

Observations :

.....
.....
.....

Date :

Nombre de dispense accordée:

Pour la commission Formation / Équivalence, noms et signatures :